



CONFERENCE DE PRESSE

Labélisation « Commune en santé » des Communes d'Anniviers et de Nendaz

Premier label suisse de valorisation des mesures développées dans les communes en faveur de la promotion de la santé de leur population

Le 22 juin 2011 de 08h30 à 09h30
Salle Supersaxo, Passage Supersaxo 1, 2^{ème} étage, Sion

Madame, Monsieur,

Le 2 août 2007, Promotion Santé Valais (ex-LVPP) créait le Centre Alimentation et Mouvement. Sa mission consiste, dans le cadre d'une stratégie cantonale, à coordonner les actions et acteurs qui développent des projets en lien avec l'alimentation équilibrée et le mouvement au quotidien. En 2008, le Centre a lancé le Programme cantonal « Poids corporel sain 2008 - 2012 » soutenu par Promotion Santé Suisse et le Canton du Valais.

Parmi les nombreuses mesures existantes ou développées depuis 2008, certaines ont été lancées grâce à la collaboration **des autorités politiques communales** : sport scolaire facultatif, pédibus, labélisation Fourchette verte, etc. Il apparaît de manière sans cesse confirmée que **le cadre de vie** (infrastructures et prestations de loisirs) influence de manière déterminante les comportements de la population.

La commune est l'autorité politique qui connaît le mieux la santé de ses citoyens, ses besoins et ses spécificités. A elle seule, elle contribue de manière déterminante à offrir à sa population des conditions de vie favorables à son épanouissement. Et dans les faits, elle remplit ce rôle, souvent de manière exemplaire.

C'est sur la base de ce constat que Promotion Santé Valais a décidé d'innover en lançant **le premier label « Commune en santé »** en Suisse. Ce label a pour objectif de faire connaître aux autorités et à la population d'une commune les mesures existantes incitant et motivant, jeunes et aînés, célibataires et familles, à transformer quelques habitudes qui les aideront à trouver un nouvel équilibre de vie.

Nous avons donc le plaisir de vous inviter à partager avec nous les motivations qui ont poussé les autorités communales d'Anniviers et de Nendaz à y répondre favorablement et les mesures originales prises dans ces deux nouvelles communes labélisées.